

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1583

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Programme Solidarité Eau (pS-Eau) pour son soutien aux actions menées par la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre de la solidarité internationale en 2010, 2011 et 2012 - Acceptation d'une convention**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrère (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Lung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Hugué), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pilon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1583**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Programme Solidarité Eau (pS-Eau) pour son soutien aux actions menées par la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre de la solidarité internationale en 2010, 2011 et 2012 - Acceptation d'une convention**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

S'inscrivant dans le cadre juridique défini par la loi Oudin, la Communauté urbaine de Lyon a défini une politique de coopération dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour contribuer à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, adoptés au Sommet de la Terre (Johannesburg 2003) : réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015.

Pour cela, la Communauté urbaine de Lyon a créé, en partenariat avec Veolia, un fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau permettant de financer des infrastructures pour un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations les plus défavorisées des pays en développement.

Dans le cadre d'un accord de partenariat, le pS-Eau (programme Solidarité Eau) appuie la Communauté urbaine de Lyon pour l'animation de ce fonds depuis 2007.

Le pS-Eau est une association de soutien aux initiatives locales françaises de coopération internationale dans le domaine de l'eau. Sa mission, reconnue d'intérêt général, vise à améliorer et rendre plus efficaces les actions de solidarité, accroître le nombre d'acteurs impliqués, mettre en cohérence les actions, valoriser et diffuser les expériences de chacun.

Le pS-Eau est un des partenaires sur lequel la Communauté urbaine de Lyon peut efficacement s'appuyer car il est :

- un réseau reconnu de plus de 4 000 membres (entreprises, collectivités, centres de recherche, associations, représentants de l'Etat),
- animé par une structure permanente de 14 personnes de spécialités diverses (ingénieur génie sanitaire, communication en environnement, formateurs, etc.) contrôlée par un conseil d'administration représentatif de l'ensemble du milieu spécialisé dans le développement dans le domaine de l'eau et présidé par un ambassadeur de France.

L'effet moteur de la Communauté urbaine de Lyon en matière de solidarité internationale a induit de nouvelles dynamiques, la mobilisation de nouveaux acteurs régionaux ainsi que le développement progressif de partenariats. La mobilisation est en progression importante, que ce soit du côté des acteurs institutionnels ou de celui des porteurs de projets, qui sollicitent l'appui du réseau technique du pS-Eau. A titre indicatif, le fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau, avec l'appui du pS-Eau, a triplé son activité (en volume de dossiers instruits) passant de 10 projets annuels instruits sur la période 2004 à 2006 à 30 projets annuels instruits sur la période 2007-2009. Ce chiffre s'inscrit au bilan du partenariat Communauté urbaine de Lyon-pS-Eau sur la période 2007-2009.

La subvention attribuée par la Communauté urbaine de Lyon au pS-Eau en 2009, d'un montant de 40 000 €, a été répartie de la manière suivante : 20 000 € pour l'animation du fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau, 12 000 € pour les échanges des pratiques entre partenaires (mise en réseau des acteurs de coopération) et 8 000 € pour la diffusion des expériences et la recherche-action sur les pratiques de développement.

Devant le constat du fort développement de l'activité de solidarité internationale dans le domaine de l'eau en région, il est devenu pertinent pour le pS-Eau de renforcer son activité d'appui sur la région en mettant en place à Lyon une antenne relais, lieu d'accueil, d'appui et de conseil pour l'ensemble de ses partenaires et acteurs de la solidarité internationale.

Dans ce nouveau contexte, la Communauté urbaine et le pS-Eau ont souhaité renouveler leur partenariat en redéfinissant les missions confiées au pS-Eau comme suit.

Le programme d'activité du pS-Eau dans le cadre de cette subvention est le suivant :

- l'appui et le conseil aux porteurs de projets sollicitant le fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau (activité continue sur l'année, objectif : accueil de 30 porteurs de projets par an),
- l'appui au suivi et à l'évaluation des projets Fonds eau (diffusion d'informations sur les projets financés obtenue grâce au réseau pS-eau, réalisation deux missions d'évaluation sur le terrain par an),
- l'accompagnement et la sensibilisation des instructeurs du Fonds eau (analyse de tous les dossiers présentés au fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau et diffusion des informations contextuelles sur les projets aux instructeurs grâce à la connaissance et au réseau spécifique du pS-Eau ; organisation d'au moins 3 actions de formation sensibilisation par an pour les instructeurs),
- la communication et la valorisation des actions de la Communauté urbaine de Lyon (mise en ligne des fiches actions des projets, publications d'articles),
- la recherche d'action sur les pratiques de solidarité internationale de la Communauté urbaine de Lyon et relations avec le monde de la recherche et de l'université (diffusion des résultats de la recherche sur des problématiques spécifiques liées à l'eau et l'assainissement dans des projets de solidarité internationale),
- l'appui ponctuel aux actions de coopérations décentralisées de la Communauté urbaine de Lyon.

Pour sa part, la Communauté urbaine de Lyon s'engage à soutenir financièrement les activités du pS-Eau à hauteur de 50 000 € par an, pour une durée de 3 ans (années 2010, 2011 et 2012).

L'affectation prévisionnelle de cette subvention est la suivante :

Activités	Dépenses (en euros)
animation du Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau	20 000
échanges des pratiques entre partenaires	12 000
diffusion des expériences et la recherche-action sur les pratiques de développement	8 000
missions d'évaluation de projet sur le terrain	10 000
Total	50 000

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de 50 000 € au profit de l'association pS-Eau pour son soutien aux actions menées par la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre de la solidarité internationale, sur les années 2010, 2011 et 2012,

b) - la convention à signer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association pS-Eau définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3°- La dépense de fonctionnement de 50 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire chaque année au budget annexe des eaux et au budget annexe de l'assainissement selon l'échéancier suivant :

- 25 000 € au budget annexe de l'assainissement - exercices 2010, 2011 et 2012 - compte 674 300 - fonction 222,

- 25 000 € au budget annexe des eaux - exercices 2010, 2011 et 2012 - compte 674 300 - fonction 111.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.